



EDF ADN TOUR

Cahier des Charges

SOMMAIRE

1. DEFINITION	4
2. CRITERES DE SELECTION	5
2.1 Expérience préalable	5
2.2 Encadrement des pratiques	5
2.3. Les sportifs.....	5
2.4 Inscription.....	5
2.5 Les activités	5
2.6 Le lieu	6
2.7. La durée.....	6
2..8 La logistique.....	6
2.9 Règlement	7
2.10 Limite par région	7
3. DEVELOPPEMENT DURABLE	7
4. CONTRAINTES SPECIFIQUES	8
4.1 Identité visuelle	8
4.2 Equipes partenaires.....	8
4.3 Durée d'engagement.....	8
4.4 Evaluation	8
5. INSCRIPTION DANS LE CIRCUIT.....	9
5.1 Candidature	9
5.2 Validation	9
Annexe 1: Ecoresponsabilité	10
Annexe 2: Questionnaire (<i>susceptible d'évoluer</i>).....	12
Profil	12
Motivation	12
Expérience	12
Frein principal à s'engager à plus d'étapes	12
Type de pratique	12
Impact EDFADNTOUR.....	12
Annexe 3: Check-list dépôt de candidature	13
Expérience préalable	13
Projet d'étape EDFADNTOUR	13

1. DEFINITION

L'EDF ADN Tour Handisport est un circuit national d'épreuves et d'évènements de la fédération française handisport qui mettent en avant les valeurs des sports de nature et la convivialité ainsi que les sportifs qui y concourent.

Conçues comme des défis sportifs pour les personnes en situation de handicaps épaulées de sportifs valides si nécessaire, les étapes du circuit mettent en avant la sensibilisation au milieu naturel et la découverte du territoire d'accueil.

Ce circuit contribue au développement des sports de nature adaptés. Il vise à favoriser la pratique régulière de ces activités sur le territoire national. Le développement des sports de nature sur le territoire d'organisation est un critère de sélection.



2. CRITERES DE SELECTION

2.1 Expérience préalable

Le candidat devra justifier de la mise en place :

- ➔ De 3 cycles validés « High Five » sur son territoire sur la saison sportive 2022-2023 ;
- ➔ De l'organisation d'au moins un évènement similaire à sa proposition d'étapes dans les deux années qui précèdent (22-23 ou 21-22)

2.2 Encadrement des pratiques

Chaque responsable disciplinaire devra être formé sur les supports proposés, à l'adaptation à nos publics et à l'encadrement de sportifs en situation de handicap.

2.3. Les sportifs

Les sportifs handicapés sont en situation de pratique sur chaque activité.

2.4 Inscription

L'inscription est possible pour des personnes venant d'un autre territoire que celui de l'organisation. Elle se fait en ligne.

La constitution d'une équipe doit comporter a minima 25 % d'handisportif.

2.5 Les activités

L'organisateur devra mettre en place au moins 3 sports de nature se succédant. Deux modalités de pratique d'un même sport sont considérées comme deux sports de nature (exemple : canoë en eau calme et descente de rivière). Dans une perspective de développement de pratique régulière, la fédération préconise que les activités choisies soient praticables également en dehors du seul évènement.

Les sports de nature sont choisis dans la liste suivante et validés par les responsables nationaux du circuit :

Activités terrestres

- ➔ Char à voile
- ➔ Course à pied
- ➔ Course d'orientation
- ➔ Cyclisme sur route
- ➔ Cyclisme tout terrain
- ➔ Equitation
- ➔ Escalade

- ➔ Fauteuil Tout Terrain
- ➔ Randonnée
- ➔ Triathlon
- ➔ Ski / snowboard alpin
- ➔ Ski nordique
- ➔ Sports de traineau

- ➔ Kite-surf
- ➔ Paddle
- ➔ Plongée sous-marine
- ➔ Pêche
- ➔ Rafting
- ➔ Ski nautique / wakeboard
- ➔ Surf
- ➔ Voile

Activités nautiques

- ➔ Aviron
- ➔ Canoë-kayak
- ➔ Canyoning

2.6 Le lieu

La participation à une étape du circuit est une expérience unique ! Le lieu d'organisation reflète cet objectif. La qualité de l'environnement immédiat, la mise en avant des richesses patrimoniales, culturelles et naturelles seront prises en compte dans l'étude de votre candidature.

2.7. La durée

L'étape se déroule sur un minimum de deux journées avec une nuitée. Le temps d'activité se répartit, a minima, sur 3 demi-journées et pour un volume horaire minimum de 9H. Le planning d'activité est validé par les responsables nationaux du circuit.

2.8 La logistique

L'organisateur propose aux sportifs et/ou équipes une logistique complète à l'inscription. Celle-ci comporte au moins, l'hébergement et la restauration pour chaque jour d'épreuve. Il est opportun de prévoir également une option pour des arrivées éventuelles la veille de l'épreuve.

En complément, une liste exhaustive sera fournie à chaque équipe comprenant :

- ➔ Le matériel sportif fourni et/ou à prévoir,
- ➔ Les compétences minimales attendues pour les sportifs handicapés et leurs accompagnants.

Un local sera prévu pour stocker le matériel de communication mutualisé (max.10m²)

2.9 Règlement

Le règlement particulier de l'épreuve respecte les règles techniques et de sécurité fixées par la fédération française délégataire de la discipline. Il est rappelé que ces règlementations sont disponibles sur le site de la fédération concernée. La fédération française de triathlon est délégataire en matière de raids multisport.

Des ajustements organisationnels sont possibles, dès lors que les conditions de pratiques et de sécurité sont améliorées pour les sportifs et les tiers (public, habitants...)

Chaque pratiquant est titulaire d'une licence handisport en cours de validité.

2.10 Limite par région

Un maximum de 2 épreuves par an pourra être retenu par région administrative. Ce nombre pourra être augmenté jusque 4 pour les régions de plus de 10 départements. Le calendrier contiendra 1 seule organisation par département.

3. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation s'appuiera sur les piliers du développement durable. Très concrètement une attention particulière sera portée sur :

- ➔ Le transport
- ➔ La gestion du volume des déchets, leur tri et leur recyclage
- ➔ Le caractère local des prestations et de la restauration en particulier
- ➔ Le milieu naturel
- ➔ L'environnement social

La fédération pourra si besoin accompagner les organisateurs retenus sur ces questions. L'aide financière qui sera apportée est liée au niveau d'éco-responsabilité de l'évènement précisée en annexe de ce document et de la charte d'engagement.

4. CONTRAINTES SPECIFIQUES

Les grandes lignes sont présentées ici et sont précisées lors de la signature de la charte d'engagement avec les organisateurs d'étapes retenues.

4.1 Identité visuelle

La structure organisatrice inscrite au circuit respectera les engagements qui seront pris par signature d'une charte, dont :

- ➔ Appliquer les logos des partenaires sur tous les supports dédiés à la manifestation visée,
- ➔ Mettre en place les éléments de communication visuelle : village banderole, équipements...,
- ➔ Donner à chaque équipe la dotation fournie.

4.2 Equipes partenaires

Des inscriptions, dont le nombre sera convenu annuellement, seront réservées aux équipes de collaborateurs des entreprises partenaires. Le coût de ces inscriptions sera supporté par le siège fédéral, payé à l'organisateur.

4.3 Durée d'engagement

Lors de l'inscription à l'EDF ADN Tour, du matériel sera fourni en dotation. L'organisateur s'engage à organiser son étape en 2024 et 2025. A défaut il sera demandé de restituer l'ensemble de la dotation perçue.

4.4 Evaluation

Une évaluation du circuit sera réalisée afin de mieux connaître les attentes et la satisfaction des participants, par un questionnaire fourni par l'équipe nationale (Annexe 2). Celle-ci sera mise en place de manière **systematique** par les organisateurs d'étapes de l'ADN Tour. Ce temps pourrait faire l'objet d'un atelier à temps neutralisé afin de garantir un retour exhaustif de toutes les équipes.

5. INSCRIPTION DANS LE CIRCUIT

5.1 Candidature

L'organisateur, affilié à la Fédération Française Handisport ou en partenariat avec une association affiliée, candidate au circuit EDF ADN Tour Handisport. **La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au 15 septembre de l'année N pour une manifestation organisée l'année N+1.**

Le dossier se compose :

- D'un courrier de candidature. Il précisera les motivations du porteur à entrer dans le circuit EDF ADN Tour Handisport, ses objectifs et comment cette intégration contribue à son développement des sports de nature sur son territoire ;
- D'un bilan de l'expérience d'organisation préalable : nom de l'évènement, description des activités, nombre de pratiquants, auto évaluation éco responsabilité (Annexe 1) ;
- D'un descriptif des épreuves/ateliers comprenant les modalités d'adaptation envisagées ;
- De la liste des personnes responsables des activités et de leurs qualifications ;
- D'une proposition de dates de tenue de la manifestation ;
NB : Plusieurs étapes de l'EDF ADN Tour ne peuvent pas se tenir simultanément, 2 étapes maximum par mois seront retenues
- Du règlement prévu de l'évènement ;
- De la composition des équipes de participants ;
- De la capacité maximale d'accueil et l'explication du facteur limitant ;
- D'un budget prévisionnel ;
- De la proposition d'un référent technique et d'un référent communication ;
- De la définition et de l'adresse du lieu de stockage temporaire du matériel de communication mutualisé.

5.2 Validation

Le comité de pilotage FFH analyse les candidatures. Il vérifie l'adéquation de l'organisation avec :

- ➔ Les objectifs du circuit et de ce cahier des charges ;
- ➔ L'organisation du calendrier ;
NB : Il sera prévu un maximum de 2 étapes par mois
- ➔ Le maillage géographique des étapes.

L'organisateur sera informé au plus tard le 15 octobre de la suite donnée à sa demande. Une charte d'engagement sera cosignée par la présidente de la fédération et par le responsable légal de l'organisateur.



L'organisateur peut s'auto-évaluer à l'aide de cet outil, une évaluation contradictoire sera proposée par les responsables nationaux

L'aide versée à l'organisateur se fera en fonction du niveau d'engagement validé

Niveau 1 : 10 à 17

Niveau 3 : 26 à 33

Niveau 2 : 18 à 25

Niveau 4 : >34

Les critères notés avec une astérisque (*) sont incontournables

	Points de valorisation
GESTION DES DECHETS	
Mise en place du tri sélectif (ordures + verre + emballages) sur l'ensemble de l'étape	2
Aucune utilisation du plastique à usage unique *	2
Récupération et valorisation des déchets organiques	2
Vaisselle lavable/réutilisable 50%	2
Vaisselle lavable/réutilisable 100%	3
Max	9
TRANSPORT	
Mise en place d'une ou plusieurs actions favorisant ou incitant au covoiturage pour se rendre à l'évènement	3
Transport/Covoiturage organisé systématique sur site (participants / bénévoles)	2
Zéro déplacement motorisé des participants pour la pratique	3
Max	6
RESTAURATION	
L'alimentation provient de productions régionales 50%	2
L'alimentation provient de productions régionales >80%	3
Ravitaillement et collations en vrac >50%	1
Ravitaillement et collations en vrac 100%	3
Eau du robinet uniquement *	3
Produits de saison 50 %	2
Produits de saison 100 %	3
Max	12
EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	
Action favorisant la connaissance et la protection du milieu	3
Action favorisant la gestion des déchets (en dehors des éléments déjà évalués plus haut)	3
Max	6
SOCIAL	
Partenariat avec entreprise ou association d'économie solidaire du département	3
Aides à la participation pour publics en difficulté financière	2
Max	5
DIVERS	
Pack accueil éco conçu validé en amont par les responsables nationaux	2
Récompenses éco conçues validées en amont par les responsables nationaux	2
Autre action pertinente proposée par l'organisateur	1 à 3 par action
Max	7-...

Annexe 2: Questionnaire *(susceptible d'évoluer)*

Profil

Age : Mineur, 18-25, 26-40, 41-60, 61 et +

Famille de handicap : Auditif, Visuel, Mal Marchant, Fauteuil manuel, Fauteuil électrique

Département

Type d'adhésion

Motivation

Découverte, Sportif, Défi, Ambiance/Convivialité

Expérience

Pratique en raid : Premier raid, 2 à 4, 5 à 10, 11 et +

Circuit EDFADNTOUR de l'année : 1 étape, 2, 3, 4 et +

Frein principal à s'engager à plus d'étapes

Transport, Proximité des dates, Coût de la pratique, Autre + champ à compléter

Type de pratique

Fréquence de la pratique moyenne d'APS : Plusieurs fois par semaine, Une fois par semaine, Plusieurs fois par mois, Une fois par mois, Moins

Fréquence de la pratique moyenne de sports de nature : Plusieurs fois par semaine, Une fois par semaine, Plusieurs fois par mois, Une fois par mois, Moins

Impact EDF ADN TOUR

La participation à une étape EDF ADN TOUR handisport représente une plus-value importante dans ma pratique : Pas importante, Peu importante, Assez importante, Très importante

Annexe 3: Check-list dépôt de candidature

- Courrier de candidature avec engagement au respect du cahier des charges ;

Expérience préalable

- Nom de l'évènement ;
- Description des activités ;
- Nombre de pratiquants dont sportifs en situation de handicap ;
- Lieu d'organisation
- Partenaires mobilisés
- Auto évaluation éco responsabilité de l'expérience d'évènement (Annexe 1) ;
- Photos de l'évènement

Projet d'étape EDF ADN TOUR

- Descriptif des épreuves/ateliers comprenant les modalités d'adaptation envisagées ;
- Proposition de dates de tenue de la manifestation ;
- Règlement prévu de l'évènement ;
- Composition des équipes de participants ;
- Capacité maximale d'accueil et explication du facteur limitant ;
- Budget prévisionnel, aide financière fédérale maximale de 4 000€
- Nom du/ de la référent/e technique
- Nom du/ de la référente communication ;
- Définition et de l'adresse du lieu de stockage temporaire du matériel de communication mutualisé.